

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

1^{ère} étape : Liste des pièces à fournir pour la dissolution d'une Société au Répertoire des Métiers

- 1 exemplaire du procès verbal de l'assemblée constatant la dissolution et la nomination du liquidateur.
- 1 exemplaire de l'avis de parution ou copie du journal d'annonces légales.

REDEVANCES

- 100,00 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn
- 192,01 € à l'ordre du Greffe du Tribunal
ou 76,01 € si gérant ou Président (personne physique) est l'associé unique.

2^{ème} étape : Liste des pièces à fournir pour la clôture de liquidation d'une Société au Répertoire des Métiers

- 1 exemplaire du procès verbal de l'assemblée constatant la clôture de liquidation (enregistré par le Service des Impôts si boni liquidation).
- 1 exemplaire de l'avis de parution ou copie du journal d'annonces légales.
- 1 exemplaire du Compte de liquidation.

REDEVANCES

- 13,93 € à l'ordre du Greffe du Tribunal